



Fin du contrat d'apprentissage

Par **AudreyD**, le **12/11/2009** à **19:21**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans un magasin de fleurs, j'étais en apprentissage pendant 4 ans (cap, bep et bp).

Mon contrat d'apprentissage est terminé depuis 11 jours, et je n'ai toujours pas vu ni signé le CDI que mon patron me promettait depuis 6 mois.

Je travaille donc sans contrat et j'ai appris aujourd'hui qu'il décidait finalement de ne pas me garder.

J'ai un enfant en bas-âge et je ne peux pas me permettre de ne pas travailler.

Que dois-je faire?

Quels sont mes recours?

Merci par avance de vos réponses.

Par **loe**, le **14/11/2009** à **19:15**

Bonjour,

Normalement puisque vous avez continué à travailler normalement après la fin de votre contrat d'apprentissage, vous êtes réputée être en CDI.

Si votre employeur veut se séparer de vous, il faut qu'il vous licencie et respecte la procédure.

S'il ne le fait pas, il faut tenter une action devant le Conseil des Prud'hommes. Pour cela, mettez vous en relation avec l'union locale d'un syndicat de votre ville.

Par **AudreyD**, le **16/11/2009** à **15:42**

Merci beaucoup.

Donc, légalement je suis en CDI! J'ai juste à prouver que je travaille quand même malgré la fin du contrat d'apprentissage pour faire valoir ce droit?

Quels sont les délais que mon patron doit respecter pour me licencier? Aurais-je droit a une indemnité de départ?

Merci encore d'avoir répondu.

Cordialement,

AudreyD